RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Certifié conforme à l'original

SAS ALTICA CONSEIL
Société par actions simplifiée
Capital de 31 500 Euros
Siège social : 20 allées Turcat Méry
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 451 026 587

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an 2024,

Le 9 décembre,

A 14 heures 30,

Les associés de la société **ALTICA CONSEIL** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, [redacted] sur convocation faite par lettre simple adressée le 1er décembre 2024 à chaque associé.

Sont présentes :

Société ALTAIS MANAGEMENT, propriétaire de Représentée par Madame Anaïs BONNET	750 actions
Société LVF CONSEILS, propriétaire de Représentée par Monsieur Julien FERAUD	375 actions ---
Total	**1 125 actions**

Seules actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Anaïs BONNET, directeur général.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Nomination des directeurs généraux,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associées donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des documents a bien été respectée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur général de la Société, Monsieur Julien FERAUD demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La rémunération du directeur général sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale.

Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Julien FERAUD remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur général de la Société, la SARL LVF CONSEILS immatriculée au greffe de Marseille sous le numéro 925 120 743 dont le siège social est situé au 20 Allées TURCAT MERY 13008 MARSEILLE.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La rémunération du directeur général sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale.

Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société LVF CONSEILS, représentée par Monsieur Julien FERAUD en qualité de gérant remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le président de séance et les associées ou leurs mandataires.

Anaïs BONNET
Président de séance

Julien FERAUD
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »

Signé par Julien FERAUD
Le 19/12/24
ID: tx_JLZqZx5bDVoG

Signé par Anais Bonnet
Le 19/12/24
ID: tx_JLZqZx5bDVoG

Signed with Universign

Société ALTAIS MANAGEMENT
Représentée par Anaïs BONNET

Signé par Anais Bonnet
Le 19/12/24
ID: tx_JLZqZx5bDVoG

ALTICA CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

Société LVF CONSEILS
Représentée par Julien FERAUD
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »

Signé par Julien FERAUD
Le 19/12/24
ID: tx_JLZqZx5bDVoG

Signed with
Universign

SAS ALTICA CONSEIL
Société par actions simplifiée
Capital de 31 500 Euros
Siège social : [redacted]
RCS MARSEILLE B 451 026 587

FEUILLE DE PRESENCE
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2024

Nom, prénoms, ou dénomination des associés	Nombre d'actions	% de détention des droits de vote	Signatures
Société ALTAIS MANAGEMENT, Représentée par Mme. Anaïs BONNET	750	66,666%	
Société LVF CONSEILS, Représentée par Mr. Julien FERAUD	375	33,333%	
Total	1 125	100%	